



## **Déclaration liminaire de la FSU76**

### **FS-SSCT D76 du 2 avril 2025**

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Mesdames et Messieurs les membres de la FS-SSCT-D76

Les retours du terrain, que ce soit par le biais de nos militants ou via le registre SST, témoignent de l'incessante dégradation des conditions de travail de nos collègues. Aucun domaine ni aucune catégorie de personnel ne sont épargnés. Comment pourrait-il en être autrement? Au niveau national, le mépris reste total, au niveau local, les conditions de travail et le bien-être des agent-es ne peuvent prétendre être des priorités quand la tenue des instances et groupes de travail est sans cesse déplacée et repoussée aux calendes grecques!

Au niveau national, les incertitudes politiques ont des conséquences délétères et pèsent lourdement sur le moral des équipes. Les injonctions contradictoires concernant le défunt choc des savoirs n'ont pas permis de préparer la rentrée normalement, l'improvisation et l'illégalité règnent en maître! Et quelle souffrance pour les collègues qui apprennent des suppressions de postes ou des compléments de service par i-prof! L'application forcée d'un choc des savoirs sans existence légale à ce jour est une vraie source de mal-être pour les enseignant-es et nourrit la défiance envers l'institution tout en dénaturant l'exercice professionnel au quotidien. Tout cela se retrouve dans le registre RSST, dans notre dernière visite FS ainsi que dans la grande enquête de terrain menée par le SNES. Au niveau national toujours, la baisse d'indemnisation des CMO de 10% reste une marque de mépris contre laquelle la FSU continuera de se battre: les agent-es ne peuvent être coupables d'être malades quand tout dans leur vie professionnelle se dégrade à grande vitesse. Aucune perspective d'amélioration à court terme quand le leitmotiv du gouvernement semble être: "des canons plutôt que l'éducation". Les moyens toujours en baisse pour notre département en sont encore une fois la triste preuve.

Comment aborder cette instance sans évoquer les 20 ans d'une loi ambitieuse posant le principe fondateur de l'école inclusive : "tout enfant porteur de handicap a le droit d'être inscrit en milieu scolaire ordinaire dans l'école dont relève son domicile ". Si seulement il s'agissait d'un sujet à aborder à titre exceptionnel

pour en célébrer l'anniversaire, cela serait le reflet de son succès.

Malheureusement, le constat est que c'est un sujet devenu incontournable de chacune de nos instances. Pourquoi ? Pour la simple raison que l'employeur fait peser sur ses personnels des injonctions d'inclusion sans leur en donner les moyens. Ces personnels partagent, pour leur très grande majorité, cette idée que l'école est le contexte nécessaire à chaque enfant pour les acquisitions scolaires, et donc adhèrent à une école la plus inclusive possible. Et pourtant, c'est cette même inclusion qui génère tant de souffrances. Souffrance des élèves. Et souffrance des personnels. Le nombre impressionnant de fiches SST relevant de cette problématique le démontre. Le lien entre les RPS et la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers est flagrant, allant jusqu'à générer des accidents de services. Il est urgent que cette problématique soit une priorité afin que l'école inclusive devienne une réalité et non un simple slogan politique.

Au niveau local, les collègues des établissements du département ont signalé cet hiver un nombre record de problèmes liés au bâti scolaire et aux températures. Il n'est pas acceptable que dans un pays aussi riche, on ne puisse trouver la manière d'assurer aux agent-es et aux usager-es un confort thermique décent. Concernant les autres problèmes liés au bâti, les normes sont aussi nombreuses qu'elles sont peu respectées. Il n'est pas possible de se contenter de paroles sur le sujet, il vous revient, Madame la DASEN, en tant que représentante de l'état employeur, de faire en sorte que les collectivités se saisissent réellement de la question. Il y a sur ce sujet une obligation de résultats. L'état des locaux est également, aux yeux des collègues, un indicateur de l'estime dans laquelle ils et elles sont tenu-es et le résultat laisse peu de place au doute...

Au niveau local toujours, les épisodes hivernaux intenses que nous avons connus ont malheureusement parfois été le prétexte à des dérives autoritaristes au sein des établissements. Il nous paraît indispensable que des directives claires soient données aux chefs d'établissement sur la conduite à adopter mais également que ces directives soient transparentes et donc communiquées aux agent-es de manière à éviter autant les malentendus que les pressions auxquelles on a pu assister en l'occurrence. Il est bien sûr primordial que la sécurité des agent-es et des usager-es soit ici le premier critère à prendre en compte lors de tels évènements.

Notre département est le moins touché de l'académie en ce qui concerne les suicides d'agent-e, il paraîtrait néanmoins indécent de s'en réjouir étant donné le nombre de fiches (ou de signalements venant d'autres sources) extrêmement inquiétant. La détérioration des conditions de travail est un facteur direct qui peut

mener à des actes définitifs. C'est: le choc des savoirs, les mesures de cartes scolaires sans solution, les compléments de services éloignés- multiples ou difficiles, le non-respect des préconisations de la médecine de prévention, l'inclusion à marche forcée, les travailleurs RQTH dont le poste de travail n'est pas aménagé. Nombre d'enseignant-es du premier degré renoncent même à des CMO sachant qu'ils et elles ne seront pas remplacés-es: cette situation est une honte et ne peut manquer d'avoir des effets sur la santé physique et morale des personnels. Que dire également de la récente atteinte du droit à temps partiel pour les collègues du 1er degré, une exception départementale où des collègues demandant à bénéficier d'un temps partiel de droit à 80% se le verraient refuser. C'est intolérable. L'impact de cette attaque est conséquent sur les conditions de travail des enseignants et enseignantes, notamment évidemment celles des enseignantes, la part de femmes concernées ici étant indéniable. C'est donc également, au delà d'une dégradation des conditions de travail, une altération des droits des femmes.

Dans le premier degré, la décision de fusion des brigades REP+ et des brigades stages au poste de brigade départementale est un coup supplémentaire asséné à l'école, et plus particulièrement aux réseaux d'éducation prioritaires. Elle induit des problèmes de continuité pédagogique et de sécurité des écoles quant aux journées de pondération en REP+, sans compter les conséquences sur la rémunération de ces personnels et la restriction des perspectives d'évolution de carrière via la participation au mouvement intra-départemental. Une fois de plus, il s'opère ici une modification majeure de l'organisation des services, avec des conséquences notables pour les personnels notamment en termes de RPS, sans que la FS ait été consultée préalablement tel que le prévoit la réglementation.

Cette fusion, et par la même occasion la départementalisation des remplacements, semble faire office de cache misère. Les spécificités des remplacements sont supprimées pour camoufler la réalité criante du terrain : l'éducation nationale, l'académie et le département du 76 manquent de personnels, et plus particulièrement de remplaçants pour assurer la bonne continuité du service. Cela désorganise le fonctionnement des écoles, pénalise les élèves et les collègues qui doivent pallier l'absence de remplaçant, mais aussi culpabilise les collègues absents jusqu'à avoir une incidence réelle sur leur santé. Il est un comble de constater qu'être en arrêt maladie est désormais, en soi, un facteur non négligeable de RPS et d'aggravation potentielle des pathologies.

Le manque de personnel (et donc de moyens) se fait plus criant chaque jour et touche désormais toutes les catégories d'agent-es: les services d'intendance sont

en grande souffrance à l'occasion du passage à Opale, de même les infirmières scolaires avec l'abandon de Sagesse. Il est très dommageable que les outils utilisés par les personnels soient remplacés du jour au lendemain sans aucune concertation. Tout ce qui se fait sans les agent-es, se fait en réalité contre elles et eux, car *in fine*, ce sont elles et eux qui, à chaque "amélioration" logicielle, organisationnelle ou autre, tombent de Charybde en Scylla. Nous attendons de la DSDEN qu'elle prenne les dispositions nécessaires pour apporter les aides nécessaires à ces agent-es et qu'elle demande des comptes sur les décisions autoritaires qui ont mené à ces cas de souffrance professionnelle.

La FSU demande donc que cesse la recherche effrénée de productivité sur le dos des personnels de l'éducation nationale qui n'en peuvent plus et que tout soit donc mis en œuvre pour rechercher l'amélioration des conditions de travail des personnels afin de permettre leur présence tout simplement, en bonne santé et pleinement disponibles pour la réussite des élèves. C'est de la responsabilité de l'employeur, et donc la vôtre.

MERCI DE NOUS AVOIR ÉCOUTÉ·ES